



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt : **91810896.0**

⑤① Int. Cl.⁵ : **A41D 27/10**

㉔ Date de dépôt : **18.11.91**

③⑩ Priorité : **24.11.90 CH 3703/90**

⑦② Inventeur : **Petitjean, Marc**
52 route Joseph-Chaley
CH-1700 Fribourg (CH)

④③ Date de publication de la demande :
03.06.92 Bulletin 92/23

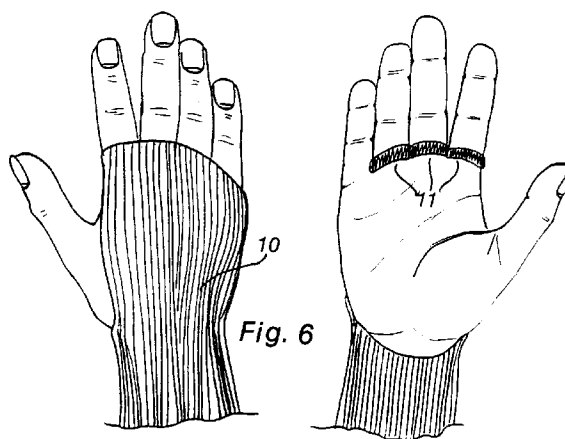
⑦④ Mandataire : **Gassmann, Hans Ulrich, Dr.**
Patentanwalt
Hitzlisbergstrasse 21
CH-6006 Luzern (CH)

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK FR GB IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur : **Petitjean, Marc**
52 route Joseph-Chaley
CH-1700 Fribourg (CH)

⑤④ **Vêtement pour le torse avec manche allongée.**

⑤⑦ Vêtement pour le torse comprenant au moins une manche avec, à son extrémité, une allonge en forme de languette (10) qui sert à couvrir ou la paume ou le dos de la main. L'allonge, lorsqu'elle est utilisée, est assurée contre les déplacements latéraux ou longitudinaux par trois à cinq passants (11) ou oeilletons (8), arrangés le long du bord antérieur de l'allonge, par lesquels un nombre correspondant de doigts peut être enfilé. Lorsqu'elle est hors d'usage, l'allonge peut être repliée sur la manche (4). Le vêtement est utile pour toutes les activités qui demandent la protection d'une part de la main contre les intempéries ou les effets d'ordre mécanique, ou chimique, la radiation etc., tout en laissant la liberté complète aux doigts et à la partie non-couverte de la main. L'allonge peut être fabriquée ou enduite de matériaux capables d'offrir une protection supplémentaire.



L'invention présente concerne un vêtement pour le torse avec au moins une manche pour un bras. Au moins une manche du vêtement est munie, à son extrémité, d'une allonge en forme de languette, qui est capable de couvrir, entièrement ou partiellement, la paume ou le dos de la main au moins jusqu'à la jointure des doigts. Cette allonge protège la partie couverte de la main contre les effets indésirables et produit, en plus, des effets favorables. Afin d'assurer que la languette reste à sa place prévue et d'éviter tout déplacement latéral ou longitudinal, la languette est munie, près de son bord antérieur et sur sa face intérieure, de trois à cinq passants ou oeillets, par lesquels le nombre correspondant de doigts peut être enfilé. L'allonge selon l'invention sert à protéger la partie couverte de la main contre des effets indésirables, tout en laissant la mobilité complète des doigts et l'accessibilité illimitée des parties non couvertes de la main. Contrairement à un gant ou demi-gant intégré à la manche, le vêtement selon l'invention laisse la possibilité de libérer la main en repliant, après avoir retiré les doigts, l'allonge sur la manche.

Le vêtement selon l'invention convient par exemple pour des personnes travaillant en plein air et dont le travail exige une liberté totale des doigts et/ou d'une partie de la main. Il peut s'agir d'un sous-vêtement, comme p.e. un maillot, d'un vêtement extérieur comme p.e. une chemise, un pullover ou une blouse ou bien d'un vêtement avec fermeture rapide ou à boutons comme p.e. une veste ou un manteau.

Le vêtement est convenable à l'usage pour les diverses activités sportives, comme par exemple la pêche, la chasse, le cyclisme, l'équitation, le tennis, le golf etc. En outre il est de valeur considérable pour tous les travaux en plein air ou dans des locaux froids: au jardin, sur les chantiers, à l'arpentage, dans les entrepôts frigorifiques, dans les services policiers et militaires, pour la musique en plein air etc.

En outre, on a la possibilité de protéger la partie couverte de la main non seulement contre les effets du froid ou de la chaleur, mais aussi contre des effets divers comme p.e. la radiation par le soleil ou les lampes ultraviolettes ou infrarouges. Dans cet usage le vêtement selon l'invention possède l'avantage, comparé au port d'un gant, de ne pas laisser aucun vide entre la manche et la partie couverte de la main. Pour renforcer l'effet protecteur thermique, l'allonge de la manche peut être munie d'une couche spéciale d'isolation qui peut même servir à des buts médicaux comme par exemple la protection contre le rhumatisme.

L'allonge en forme de languette peut aussi servir à la protection de la partie couverte contre les lésions d'ordre mécanique, ou chimique ou bien simplement contre la saleté. La partie couverte et protégée peut être la paume, surtout s'il s'agit d'une protection mécanique, ou le dos de la main, préférablement s'il s'agit d'une protection thermique. En variant la lar-

geur de l'allonge on peut choisir, selon la proportion de la surface couverte, entre une protection entière ou partielle de la paume ou du dos de la main.

Pour une protection mécanique la languette doit être fabriquée ou enduite d'un matériel mécaniquement solide, comme p.e. le cuir. Pour la protection envers l'eau ou les agents chimiques, la languette doit être imperméable et/ou résistante envers les agents chimiques, soit qu'elle est entièrement fabriquée, ou enduite à l'extérieur par une couche en un matériel imperméable et résistant, comme p.e. en une matière plastique.

Si l'allonge de la manche n'est pas utilisée, temporairement ou en permanence, par exemple lors des pauses de travail ou lors de l'usage normal du vêtement, les doigts peuvent être retirés des passants, et l'allonge peut être repliée comme une bordure ordinaire. Il est donc possible, d'utiliser le même vêtement pour des fonctions tout à fait ordinaires. Très naturellement il est possible de munir le vêtement de toute sorte d'ornements selon la mode du jour etc. La possibilité de donner à l'allonge une teinte différente ou même voyante permet d'utiliser le vêtement à des buts signalétiques.

Le vêtement est fabriqué en des matériaux habituels comme p.e. des textiles tissés ou tricotés ou bien du cuir, des fourrures naturelles ou artificielles ou aussi des matières plastiques flexibles. Afin de permettre une fabrication simple, l'allonge de la manche est faite du même matériel et en même temps que le reste de la manche ou du vêtement entier. Naturellement il est possible, le cas échéant, d'utiliser des matériels différents pour la manche d'une part et pour l'allonge d'autre part, et de les joindre au cours de la fabrication. La même chose est valable pour les passants qui sont fabriqués du même matériel que l'allonge ou bien d'un autre matériel. p.e. en forme de lacets, en caoutchouc élastique, en cuir etc. Une autre possibilité spécialement simple de créer des passants s'offre en formant, le long du bord antérieur de l'allonge, des trous ou oeillets ronds ou en forme de fente, p.e. similaires à des boutonnières.

Dans les brevets américains 2 150 069, 4 785 478 et 4 924 529, dans le brevet anglais 755 869 et dans la demande de brevet française 2 529 760 des espèces différentes de vêtements munis de parts pour la protection de la main ont été décrites. Les brevets américains 4 785 478 et 4 924 529 concernent des demi-gants qui ne sont pas joints en permanence aux pièces de vêtement avec lesquels ils sont utilisés. La demande de brevet française concerne une pièce de vêtement avec une espèce de demi-gant qui est joint, le long de la moitié de la lisière, à la manche, laissant une ouverture dans la région du poignet. La main peut donc être retirée du demi-gant et ce dernier peut être placé dans une poche prévue dans la partie inférieure de la manche. Le demi-gant revendiqué dans cette demande couvre les deux faces de la main et est donc

distinct de la languette qui forme l'objet de la présente invention. Dans le brevet américain 2 150 069 des manches de protection pour la récolte de baies sont décrites. Ces manches sont jointes, par une bandoulière portée à travers des épaules. Il ne s'agit donc pas d'un vêtement pour le torse. Le brevet anglais 755 869 concerne une manche avec allonge en forme de mitain, qui n'est pas jointe en permanence avec un vêtement.

Dans le brevet américain 1 328 545 une pièce de vêtement est décrite dont les manches sont munies d'une allonge de forme tubulaire qui s'étend jusqu'à la jointure des doigts et qui est munie d'une fente longitudinale s'étendant de la lisière jusqu'à la hauteur du poignet. Regardé superficiellement, ce vêtement ressemble à celui de la présente invention. Mais il y a des différences importantes: le vêtement selon le brevet américain, lorsqu'il est passé sur la main, forme une sorte de demi-gant, qui ne couvre pas seulement le dos de la main, mais aussi, latéralement, le pouce et le petit doigt et ne laisse pas entièrement libre la paume de la main. L'usage libre des doigts et de la paume est donc diminué, ce qui peut entraver les activités qui demandent un grand degré de précision, comme par exemple l'usage d'armes de chasse ou d'un attirail de pêche. En outre il y a, dans le vêtement selon le brevet américain, deux passants en forme de lacets seulement des deux côtés, pour le pouce et le petit doigt. Par conséquence, entre ces deux points, le bord antérieur de l'allonge est rectiligne et laisse les jointures des trois doigts médians découverts. Contrairement, l'allonge du vêtement selon la présente invention est fixé à au moins un des trois doigts médians par un passant ou oeillet, provoquant par conséquence une couverture complète des jointures de tous les doigts. En outre, l'allonge de la manche selon la présente invention peut être portée en position inverse, c.v.d. en couvrant la paume et laissant libre le dos de la main.

Le vêtement selon l'invention est illustré et expliqué par les figures 1 à 7, sans pourtant limiter l'invention aux exemples montrés par les dessins.

La figure 1 montre une partie d'un pullover (1), dont la manche droite (2) est munie d'une allonge (3), qui s'étend sur le dos de la main droite.

Dans la figure 2 le même pullover est montré avec l'allonge (4) repliée sur la manche droite.

La figure 3 montre la partie avant d'une manche avec l'allonge (5), sur laquelle trois passants (6) sont fixés.

La figure 4 montre un mode d'exécution des passants en forme de lacets (7).

La figure 5 montre une allonge avec des passants en forme de trois boutons (8) le long du bord antérieur (9).

La figure 6 montre le dos et la paume d'une main droite dont le dos est couvert par une allonge (10) selon l'invention. Les trois passants (11) avec les

doigts enfilés sont visibles.

La figure 7 montre le dos et la paume d'une main droite dont la paume est entièrement couverte et protégée par une allonge de manche selon l'invention.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

Revendications

1. Vêtement pour le torse, qui comprend au moins une manche pour un bras, caractérisé en ce qu'une ou les deux manches sont munies d'une allonge en forme de languette capable de couvrir ou la paume ou le dos de la main au moins jusqu'à la hauteur de la jointure des doigts, et assurée contre les déplacements longitudinaux ou latéraux par trois à cinq passants ou oeillets, par lesquels un nombre correspondant de doigts peut être enfilé, au moins un de ces passants ou oeillets étant prévu pour un des trois doigts médians.
2. Vêtement selon la revendication 1, caractérisé en ce que les passants sont formés par des bandes ou lacets, arrangés le long du bord antérieur de l'allonge.
3. Vêtement selon la revendication 1, caractérisé en ce que les passants sont remplacés par des oeillets, ronds ou en forme de boutonnière, arrangés le long du bord antérieur de l'allonge.
4. Vêtement selon une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il est un sous-vêtement.
5. Vêtement selon une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il est un vêtement de dessus.
6. Vêtement selon une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est un vêtement avec une ouverture longitudinale, qui peut être fermée par des boutons ou une fermeture rapide, comme un manteau, une veste ou une jaquette.
7. Vêtement selon une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est un vêtement sans ouverture longitudinale.
8. Vêtement selon une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la manche et son allonge sont faites du même matériel et en une seule opération de travail.
9. Vêtement selon une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la manche d'une part et son allonge d'autre part sont fabriquées de matériaux différents et rejoins par une opération de travail séparée.
10. Vêtement selon une des revendications 1 à 9,

caractérisé en ce que l'allonge en forme de languette est enduite d'un matériel différent de celui de l'allonge.

11. Vêtement selon la revendication 10, caractérisé en ce que la couche enduite est une couche d'isolation thermique. 5
12. Vêtement selon la revendication 10, caractérisé en ce que la couche enduite est une couche imperméable et résistante envers l'eau et/ou des agents chimiques 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

4

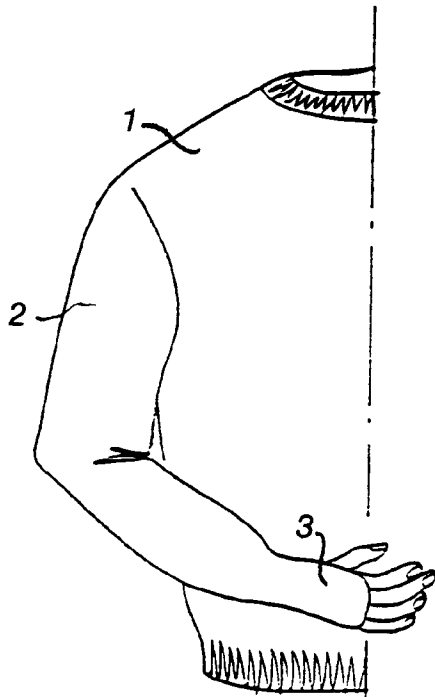


Fig. 1

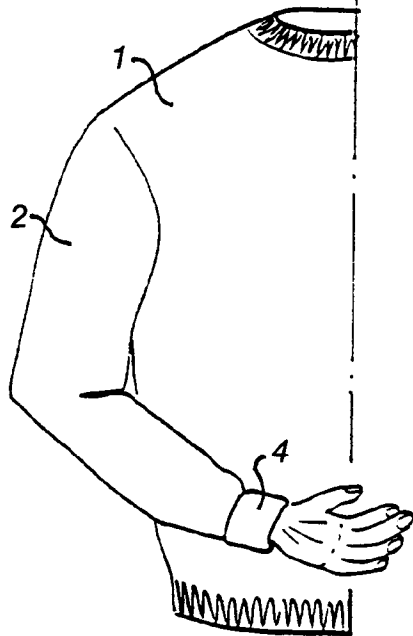


Fig. 2

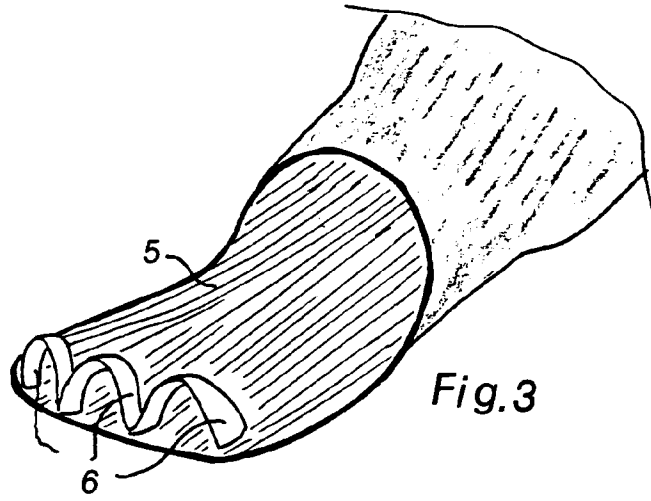


Fig. 3

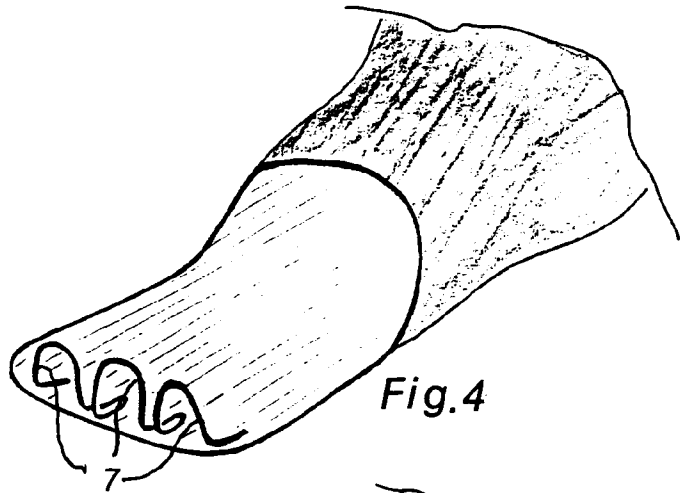


Fig. 4

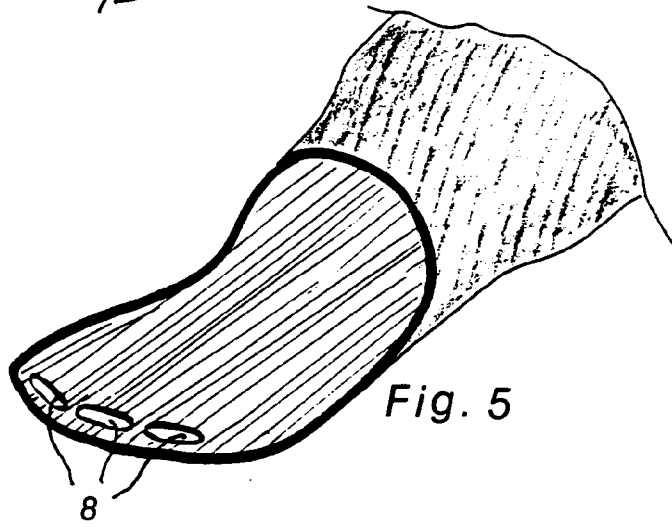
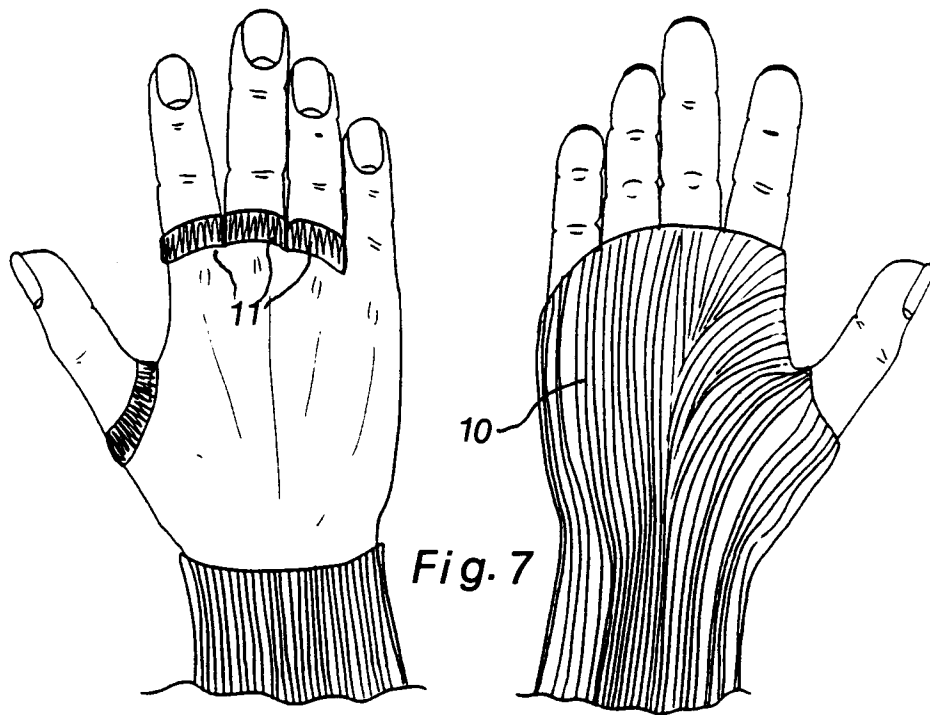
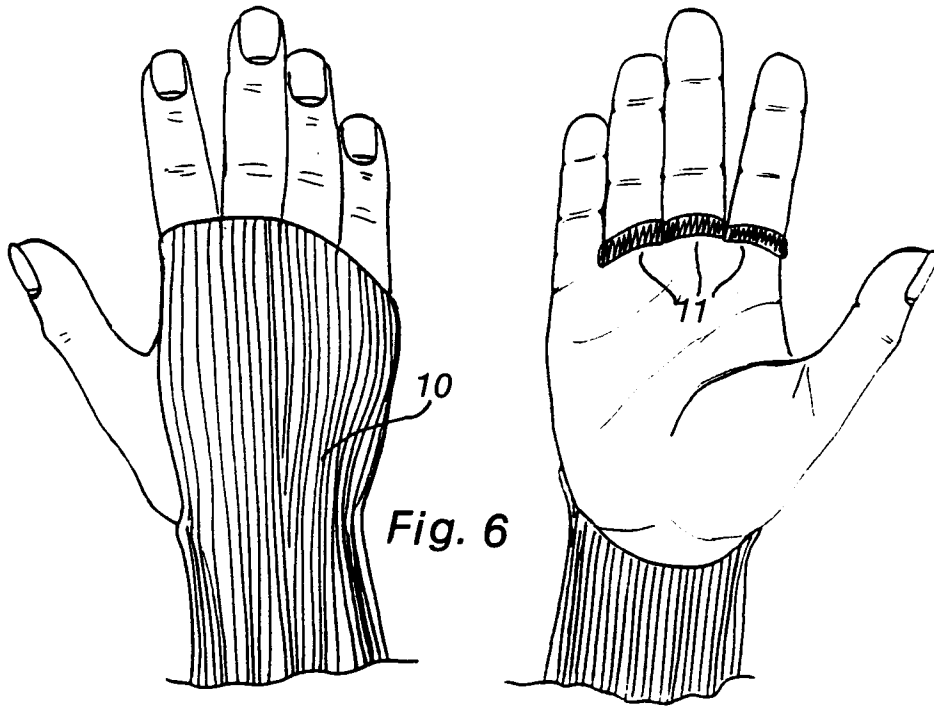


Fig. 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 81 0896

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A, D	US-A-1 328 545 (D.C. O'SHEA) * le document en entier * ---	1-12	A41D27/10
A, D	US-A-2 150 069 (J.J. KOLENO) * le document en entier * ---	1-12	
A, D	US-A-4 785 478 (MOSLEY) * le document en entier * ---	1-12	
A, D	US-A-4 924 529 (GRILLIOT & AL) * le document en entier * ---	1-12	
A, D	FR-A-2 529 760 (CRESSY-REMONA) * le document en entier * ---	1-12	
A, D	GB-A-755 869 (DENT ALLCROFT & CO LTD) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A41D
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche D4 MARS 1992	Examineur M. VANMOL
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P/0402)